

Formation Travail en hauteur

Objectifs pédagogiques

- Savoir :* - Connaître la réglementation relative au travail en hauteur
- Savoir-faire :* - Etre capable de mettre en œuvre les EPI ou les EPC propre à sa situation de travail et de vérifier ceux-ci pour assurer sa sécurité.
- Savoir être :* - Etre capable de faire évoluer ses méthodes de travail afin de préserver sa santé dans la phase de travail en hauteur.

Programme

Les atteintes liées à la chute de hauteur
La réglementation sur le travail en hauteur
Identifier le danger, le risque de chute en fonction de son lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser
Connaître les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur
Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (EPI et EPC)
Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés (EPI) et être capable de vérifier le matériel afin de détecter toute anomalie.
Les différents points d'ancrage
Utiliser le bon ancrage avec la bonne liaison antichute et le bon harnais
Mise en pratique au travers de cas concrets basés le travail quotidien des opérateurs

Durée

7h00 pour un groupe de 8 à 10 personnes

Public concerné

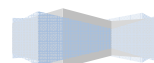
Employés travaillant en hauteur dans sa situation de travail

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques

Animation sous forme d'exposés interactifs, de démonstrations commentées et justifiées, d'études de cas et de mises en pratique.



Moyens d'encadrement de la formation

1 formateur en Santé Sécurité au Travail (Validation animateur de Prévention INRS/CARSAT)

Suivi de l'exécution du programme

Evaluation formative par le formateur sur l'objectif spécifique de la formation.

Appréciation des résultats

Evaluation de la formation par les apprenants en fin de session.

Références réglementaires :

Travaux temporaires en hauteur : articles R. 4323- 61 à 68 du code du travail

Recommandation CNAM et INRS

